

République Algérienne Démocratique et Populaire

Wilaya de Jijel
Daira de Sidi-Marouf
Commune de sidi-Marouf
N . I . F : 098418105152035

Avis d'attribution provisoire
De marché

Conformément aux dispositions de l'article n°65 Alinéa 2 du décret présidentiel n° 15/247 correspondant au 16/ 09/ 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public , le président de APC de la commune de sidi-marouf, informe l'ensemble de soumissionnaires concernés par des appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales n° 05/ 2025 restreints publiés le 25/12/2025 et dans la presse nationale relatif au projet suivant :

*** Rénovation réseau d'eau potable á sesnene et zoulem (lot: réalisation)**

Qu'à l'issue de l'Ouverture et jugements des offres qu'une attribution provisoire du marché est effectuée comme suit :

Désignation	Entreprise	N . I . F	Note obtenue	Montant	Délais De réalisation	Observation
Rénovation réseau d'eau potable á sesnene et zoulem (lot: réalisation)	ENTREPRISE de Travaux Publics -Hydraulique HEDDOUR ADEL- OULED RABAH	184182700138117	53,16/70 points	24.947.398,00 DA	Six (06) mois	Deuxième Offre moins

Les soumissionnaires ont un délai de trois (03) jours pour renseigner les résultats d'évaluation des offerts , et de 10 jours pour formuler d'éventuels recours a partir de la première parution de cet avis d'attribution provisoire conformément aux l'article 82 du décret présidentiel n° 15/247 correspondant au 16/ 09/ 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

P/APC de sidi Marouf